

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**



Séance du 25 septembre 2025

Délibération n° 2025/77

OBJET : Approbation de l'avenant n°2 à la convention d'action foncière avec la commune de SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON avec Challans-Gois Communauté – Quartier seniors/ Forge

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2025-2029 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2025/02 du 13 mars 2025,

Vu la convention d'action foncière en vue de réaliser un projet intergénérationnel approuvée par le Conseil d'Administration du 20 juin 2023,

Vu l'avenant n°1 approuvé par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2024,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'action foncière entre la commune de Saint Christophe du Ligneron, Challans Gois Communauté et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet intergénérationnel Quartier Senior,
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration

Valentin JOSSE

Vu et approuvé le 25 septembre 2025

a secrétaire générale de la Préfecture Le Préfet<sub>a</sub>dy la Vendée

Nadia SEGHIER